



Département du LOIRET

Commune de Saint-Cyr-en-Val
REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice :	23
- présents :	19
- absents :	04
- pouvoirs :	03
- votants :	22
- pour :	22
- contre :	0
- abstention :	0

Date de convocation :

Le 18/11/2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à 18h15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Vincent MICHAUT, Maire.

Présents : Mesdames RENAUD, RIBEIRO, DURAND, MELINE, PEIXOTO, SOREAU, COULMEAU, NICOLAUD.

Messieurs MICHAUT, VASSELON, NICOLAUD, CHABASSOL, PINTO, TOUSSAINT, POUGET, BERTHIER, MARSEILLE, DELPLANQUE, GIRBE, LETOURNEUR.

Absents : Mme GADOIS, Mme MELINE, M. GABEAU, M. PREVOT.

Pouvoirs : M. GABEAU donne pouvoir à M. POUGET, Mme GADOIS donne pouvoir à Mme PEIXOTO. M. PREVOT donne pouvoir à M. MARSEILLE.

Secrétaire de séance : Mme DURAND

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION AU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Tout d'abord, le GIP Region Centre Interactive (RECIA) est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Le GIP RECIA est le pôle régional de ressources et de compétences mutualisées contribuant à l'aménagement numérique du territoire ainsi qu'au développement des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il assure une activité de veille technologique, juridique et financière permettant de fournir des prestations d'assistance, de conseil, d'expertise auprès de ses membres. Il mène des études de pertinence, de faisabilité et contribue à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du numérique.

Depuis 2015, le GIP RECIA développe des services numériques pour les collectivités et autres organismes du secteur public de la région Centre-Val de Loire. Il les accompagne et les conseille dans leur transition numérique et dans la gestion de leurs installations informatiques.

De plus, l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit, au bénéfice de ses membres bénéficiaires, à des solutions de mutualisation et de prestations de services liées au numérique, comme la mise en œuvre et le développement des services et applicatifs dans les TIC au sein des principaux secteurs de l'action

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

publique (enseignement, recherche, formation, santé, services publics).

Aussi, en adhérant au GIP RECIA, la volonté de la commune est notamment d'élargir le panel d'outils numériques pédagogiques à destination des écoles publiques communales. Ainsi, les solutions numériques proposées par le GIP RECIA peuvent couvrir les besoins éventuels de la commune.

Les frais d'adhésion au GIP RECIA pour la commune de Saint-Cyr-en-Val sont de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Saint-Cyr-en-Val au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive entre la Commune de Saint-Cyr-en-Val et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **D'AUTORISER** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DE DESIGNER** Monsieur Jacques TOUSSAINT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Michel VASSELON en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et notamment de signer la convention constitutive du Groupement d'intérêt public RECIA et ses annexes ainsi que tout acte afférent à l'affaire.

Le Secrétaire de séance,



Fait à Saint-Cyr-en-Val, le **25 JAN 2023**

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>